



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Taxes foncières pour 2024  
votées et perçues par la commune de  
PARIS 19  
les collectivités territoriales et divers organismes

AVIS\_TF\_RG

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP PARIS 19E  
17 PL DE L'ARGONNE  
75938 PARIS CEDEX 19

## AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

### Vos références

Numéro fiscal : 47 36 063 051 076  
Référence de l'avis : 24 75 4743361 19  
Contrat de prélèvement : P375018198451  
Référence unique de mandat :  
FR46ZZZ005002P375018198451

Numéro de propriétaire : 119 +10005 L

Département d'imposition : 75  
VILLE DE PARIS

Commune d'imposition : 119  
PARIS 19

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 08/08/2024  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 75042

SC SCI MICHEL THOMAS  
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN  
34410 SERIGNAN

### Somme à prélever

**39 025,00 €**

Date limite de paiement : 15/10/2024

**Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.**

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2024, directement sur [impots.gouv.fr](#) ou en appelant le 0 809 401 401\*, **la somme à payer sera prélevée automatiquement le 25/10/2024.**

Compte bancaire : FR76 1695 8000 011X XXXX XXX4 823  
Identifiant de la banque : QNTOFRP1  
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**La somme due est prélevée automatiquement, vous n'avez pas à envoyer de chèque.**

### Vos contacts

**Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](#)

**Par téléphone**  
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

**Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

**• pour le paiement de votre impôt :**

SIP PARIS 19E  
17 PL DE L'ARGONNE  
75938 PARIS CEDEX 19  
Tél : 01 40 03 46 98

**• pour le montant de votre impôt :**

CDIF PARIS 1  
SECT. FONC PARIS 19EME ET 20EME A  
6 RUE PAGANINI  
75972 PARIS CEDEX 20  
Tél : 01 53 27 45 77

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont déterminés par leurs organes délibérants.

## DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBFDX2	PRENEUR	SC SCI MICHEL THOMAS

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2023	20,50 %	%	%	0,58 %	6,21 %	0,072 %	
	Taux 2024	20,50 %	%	%	0,587 %	6,21 %	0,106 %	
	Adresse	220 BD DE LA VILLETTE						
	Base	138580			138580	137273	138580	
	Cotisation	28409			813	8525	147	
	Cotisation lissée	28099			797	8395	147	37438
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
Cotisation 2023								
Cotisation 2024	28099				797	8395	147	37438
Variation	%	%	%	%	%	%	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2023								
	Cotisation 2024								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

<p>Vos services en ligne sont accessibles dans votre espace professionnel. Pour créer cet espace sur <a href="https://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a>, vous devez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 378798995 .</p> <p>Il est rappelé qu'un lissage de + 228 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur augmentation sur 10 ans.</p> <p>Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 236€ et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour 261€.</p> <p>Le versement net de votre commune au fonds de solidarité de la région Ile-de-France s'élève à 209 551 708 €.</p> <p>Références administratives : 755 21 113 042 119 119 T M</p>	<p>Frais de gestion de la fiscalité directe locale <b>1587</b></p> <p>Dégrevement Habitation principale</p> <p>Dégrevement JA État</p> <p>Dégrevement JA Collectivité</p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>Montant de votre impôt</b> <b>39025</b></p>
---	---

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre, en consultant [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFiP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L.135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFiP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : [donnees-personnelles-mes-droits@dgfiip.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dgfiip.finances.gouv.fr). Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.